

DÉPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES FLANDRE LYS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DE LA
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES FLANDRE LYS

Séance du 22 juin 2023

L'an deux mille-vingt-trois, le 22 juin, à 19 heures et 00 minutes, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis à La Gorgue, 500 rue de La Lys, sur la convocation qui leur a été adressée par Jacques Hurlus, le Président de la Communauté de communes Flandre Lys, le 16 juin.

Nombre de conseillers en exercice le jour de la séance : 42

Nombre de présents : 33

Nombre de pouvoirs : 8

Nombre de votants : 41

Etaient présent(e)s :

Mme BEURAERT Martine, M. BEZILLE Marc, M.BODART Michel, M.BOONAERT Jean-Philippe, Mme BOULENGER Delphine, Mme BROUARD Bénédicte, M. BROUTEELE Philippe, Mme DE SWARTE Marie-Dominique, M.DEHAENE Michel, M.DELABRE Aimé, M. DELVALLE Jean, Mme DERONNE Véronique, Mme DUHAYON Monique, Mme DURUT Jocelyne, M.DUYCK Joël, Mme EVRARD Monique, M.FAIDUTTI Jean-Marc, M.HENNEON François-Xavier, Mme HIEL Anne, M. HURLUS Jacques, Mme LORPHELIN Martine, M. MAHIEU Philippe, M.MORVAN Hervé, M.MOUQUET Denis, M.PARENT Michael, Mme PLE Sandra, M.PRUVOST Philippe, M.SÉRÉ Soarey, Mme THERON MARESCAUX Stéphanie, M.THOREZ Jean-Claude, M.VANECLOO Serge, Mme VERHAEGHE Marie-Thérèse, Mme VILLE Augustine.

Absents excusés :

Mme BERTRAND Dorothee, procuration à M.HENNEON François-Xavier,
M. BLERVAQUE Philippe, procuration à Mme DURUT Jocelyne,
Mme DEBAISIEUX Nathalie, procuration à M.BOONAERT Jean-Philippe,
Mme FERMENTEL Geneviève, procuration à M.MOUQUET Denis,
M.FICHEUX Bruno, procuration à M.DEHAENE Michel,
Mme HERDIN Andrée, procuration à M.THOREZ Jean-Claude,
M. LAPIERRE Julien, procuration à Mme BOULENGER Delphine,
M.LORIDAN Bernard, procuration à Mme LORPHELIN Martine.

Absents :

M.RAVET Pierre-Luc.

Secrétaire de séance :

M.MOUQUET Denis.

Délibération 2023D120 - Finances, Mutualisation, Transferts De Charges - Sollicitations de fonds de concours par les communes membres.

Le Vice-Président expose au Conseil :

Vu l'article L 5216 – 5 VI du Code général des collectivités territoriales permettant le versement d'un fonds de concours aux communes membre d'un groupement intercommunal à fiscalité propre,

Vu la délibération n°2023D004 du 9 février 2023, relative à l'approbation d'un règlement administratif et financier des FDC,

1 / Considérant les sollicitations de fonds de concours déposées par la **commune d'Estaires**,

Considérant le respect de l'éligibilité des opérations et des crédits disponibles restants, propre à la commune,

Considérant l'examen des demandes de fonds de concours par les commissions thématiques et le Bureau communautaire,

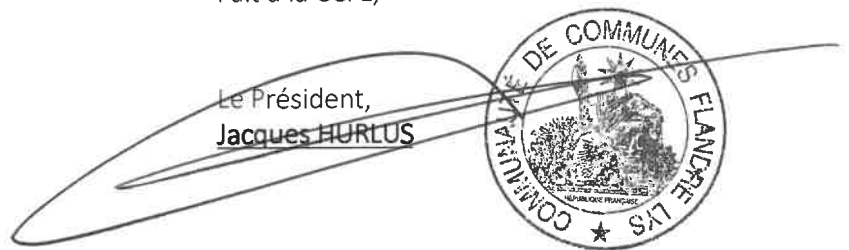
Après avis favorables de la Commission et du Bureau, Il est proposé au Conseil de :

- AUTORISER le versement à la commune d'Estaires de la somme maximale de 1 747314.01 euros, dans le cadre des Fonds de concours, selon les conditions énoncées ci-dessus, selon la répartition jointe en annexe,
- PREVOIR les crédits à l'article 2041412 ;
- AUTORISER le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire accepte à l'unanimité (41 voix POUR) la proposition ci-dessus.

Pour extrait conforme au registre,
Fait à la CCFL,

Le Président,
Jacques HURLUS



2/ Considérant les sollicitations de fonds de concours déposées par la **commune de Fleurbaix**,

Considérant le respect de l'éligibilité des opérations et des crédits disponibles restants, propre à la commune,

Considérant l'examen des demandes de fonds de concours par les commissions thématiques et le Bureau communautaire,

Après avis favorables de la Commission et du Bureau, Il est proposé au Conseil de :

- AUTORISER le versement à la commune de Fleurbaix de la somme maximale de 739 695,70 euros, dans le cadre des Fonds de concours, selon les conditions énoncées ci-dessus, selon la répartition jointe en annexe,
- PREVOIR les crédits à l'article 2041412 ;
- AUTORISER le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire accepte à l'unanimité (41 voix POUR) la proposition ci-dessus.

Pour extrait conforme au registre,
Fait à la CCFL,

Le Président,
Jacques HURLUS



3/ Considérant les sollicitations de fonds de concours déposées par la **commune de Haverskerque**,

Considérant le respect de l'éligibilité des opérations et des crédits disponibles restants, propre à la commune,

Considérant l'examen des demandes de fonds de concours par les commissions thématiques et le Bureau communautaire,

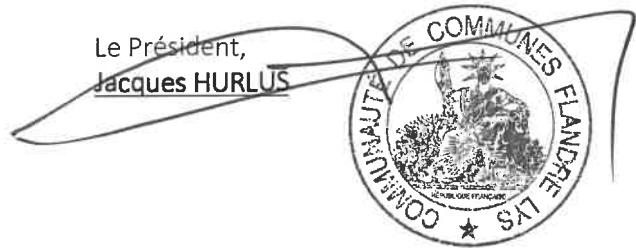
Après avis favorables de la Commission et du Bureau, Il est proposé au Conseil de :

- AUTORISER le versement à la commune de Haverskerque de la somme maximale de 92 179,65 euros, dans le cadre des Fonds de concours, selon les conditions énoncées ci-dessus, selon la répartition jointe en annexe,
- PREVOIR les crédits à l'article 2041412 ;
- AUTORISER le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire accepte à l'unanimité (41 voix POUR) la proposition ci-dessus.

Pour extrait conforme au registre,
Fait à la CCFL,

Le Président,
Jacques HURLUS



4/ Considérant les sollicitations de fonds de concours déposées par la **commune de La Gorgue**,

Considérant le respect de l'éligibilité des opérations et des crédits disponibles restants, propre à la commune,

Considérant l'examen des demandes de fonds de concours par les commissions thématiques et le Bureau communautaire,

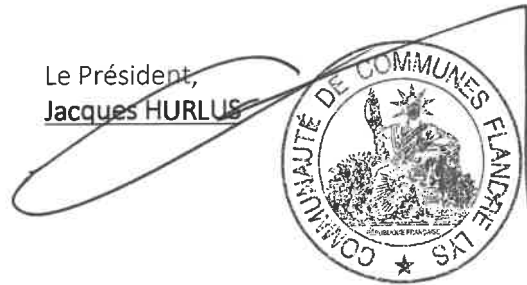
Après avis favorables de la Commission et du Bureau, Il est proposé au Conseil de :

- AUTORISER le versement à la commune de La Gorgue de la somme maximale de 1 699 000 euros, dans le cadre des Fonds de concours, selon les conditions énoncées ci-dessus, selon la répartition jointe en annexe,
- PREVOIR les crédits à l'article 2041412 ;
- AUTORISER le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire accepte à l'unanimité (41 voix POUR) la proposition ci-dessus.

Pour extrait conforme au registre,
Fait à la CCFL,

Le Président,
Jacques HURLUS



5/ Considérant les sollicitations de fonds de concours déposées par la **commune de Laventie**,

Considérant le respect de l'éligibilité des opérations et des crédits disponibles restants, propre à la commune,

Considérant l'examen des demandes de fonds de concours par les commissions thématiques et le Bureau communautaire,

Après avis favorables de la Commission et du Bureau, Il est proposé au Conseil de :

- AUTORISER le versement à la commune de Laventie de la somme maximale de 2 393 125,18 euros, dans le cadre des Fonds de concours, selon les conditions énoncées ci-dessus, selon la répartition jointe en annexe,
- PREVOIR les crédits à l'article 2041412 ;
- AUTORISER le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire accepte à l'unanimité (41 voix POUR) la proposition ci-dessus.

Pour extrait conforme au registre,
Fait à la CCFL,

Le Président,
Jacques HURLUS



6/ Considérant les sollicitations de fonds de concours déposées par la **commune de Lestrem**,

Considérant le respect de l'éligibilité des opérations et des crédits disponibles restants, propre à la commune,

Considérant l'examen des demandes de fonds de concours par les commissions thématiques et le Bureau communautaire,

Après avis favorables de la Commission et du Bureau, Il est proposé au Conseil de :

- AUTORISER le versement à la commune de Lestrem de la somme maximale de 249 834,83 euros, dans le cadre des Fonds de concours, selon les conditions énoncées ci-dessus, selon la répartition jointe en annexe,
- PREVOIR les crédits à l'article 2041412 ;
- AUTORISER le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire accepte à l'unanimité (41 voix POUR) la proposition ci-dessus.

Pour extrait conforme au registre,
Fait à la CCFL,

Le Président,
Jacques HURLUS



7/ Considérant les sollicitations de fonds de concours déposées par la **commune de Merville**,

Considérant le respect de l'éligibilité des opérations et des crédits disponibles restants, propre à la commune,

Considérant l'examen des demandes de fonds de concours par les commissions thématiques et le Bureau communautaire,

Après avis favorables de la Commission et du Bureau, Il est proposé au Conseil de :

- AUTORISER le versement à la commune de Merville de la somme maximale de 1 360 140,97 euros, dans le cadre des Fonds de concours, selon les conditions énoncées ci-dessus, selon la répartition jointe en annexe,
- PREVOIR les crédits à l'article 2041412 ;
- AUTORISER le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire accepte à l'unanimité (41 voix POUR) la proposition ci-dessus.

Pour extrait conforme au registre,
Fait à la CCFL,

Le Président,
Jacques HURLUS



Main table containing columns for 'Moyennement HT prévisionnel' and 'PDC Investissement' with various rows for different municipalities and projects.

Summary row table with columns: Moyennement HT prévisionnel, PDC Investissement, and other financial metrics.